

# BULLETIN INTERCOMMUNAL



## L'eau, un bien précieux de la nature

Cet été 2022 nous rappelle que **la gestion de l'eau est un défi permanent** pour les peuples depuis la nuit des temps. L'abondance dans les pays les plus riches a souvent conduit au gaspillage. D'autres pays désertiques comme l'Égypte ont su depuis des millénaires gérer ces déficits en eau.

Leur seule ressource : le Nil, qui avec des aménagements, des entretiens réalisés par l'homme au fil du temps, a permis une agriculture abondante tout au long de ce fleuve et de son delta. Il en découle un commerce prospère et une certaine richesse. Et pourtant, cette société Égyptienne a connue des périodes de famine, dépendante du choix des dirigeants en place à certaines époques sur la priorité qu'ils consacraient aux infrastructures hydrauliques. L'homme a su gérer dans des territoires hostiles cette pénurie en eau.

Alors, **à la petite échelle territoriale de la CC3M**, nous tentons de porter notre pierre à l'édifice de la gestion de l'eau par des actions concrètes telles que :

- **Le grand projet d'assainissement** de la quasi-totalité de nos villages d'ici la fin du mandat afin de restituer à la nature une eau épurée.
- Les initiatives portées par les syndicats Euron-Mortagne et de Blainville-Damelevières, représentant environ 90% de l'alimentation en eau de notre population, conduisent à de lourds investissements pour rendre plus efficace la **distribution en eau potable avec une garantie sanitaire**.
- A ce jour, notre Communauté de Communes mène **un recensement des zones dites humides** sur l'ensemble de notre territoire qui sont reconnues comme réservoirs d'eau douce et de biodiversités.
- **En 2023, une réflexion sera menée sur l'Euron et ses affluents** qui débouchera sur des actions dans les années à venir.

Quatre cours d'eau majeurs irriguent notre territoire : la Meurthe, la Moselle, la Mortagne et bien sûr l'Euron. C'est une vraie richesse pour notre alimentation en eau, mais aussi une richesse environnementale, ces rivières sont souvent le support d'espaces naturels sensibles.

À l'avenir, **réfléchissons pour une utilisation durable des ressources en eau** et évitons les orientations parfois dogmatiques qui nous ont conduits en matière d'énergie à la situation actuelle.



Philippe DANIEL  
Président de la CC3M



Communauté de Communes  
**CC3M**  
Meurthe  
Mortagne  
Moselle

56, Avenue Pierre Semard  
54360 Blainville-sur-l'Eau.

sont ouverts  
Du Lundi au Vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

**03.83.71.43.62.**

secretariat@cc3m.fr ou pour toute  
demande relative aux déchets :  
demandes.dechets@cc3m.fr

Bulletin intercommunal n°8— Octobre 2022  
8450 exemplaires

Graphismes et illustrations : Les créas de Ludow  
Imprimerie : Regnières  
N°ISSN : 2554-6783

Directeur de la publication : Philippe DANIEL  
Ont participé à ce numéro : Florence AGUERRECHE, Anaïs LALFER, Mathilde MOREL, Noémi AUGER, Élodie ROYER, Cédric TROCHAIN, Maxime REBILLON.



## Découvrez les rencontres parents-enfants

**Le Lieu d'Accueil Parent-Enfant (LAPE)** accueille les enfants de la naissance à 6 ans accompagnés de leurs parents, ou autres adultes de la famille, ainsi que les futurs parents. Il est géré par la **CC3M** et le **Centre Social « La Renardière »** de Mont-sur-Meurthe.

C'est un lieu de rencontres, d'échanges, de partages d'expériences et d'écoute entre parents et professionnels de la petite enfance. C'est également un espace de jeux, d'expérimentation et de socialisation pour les enfants.

Le **LAPE** est un lieu **gratuit et anonyme** où chacun peut venir et repartir quand il le souhaite, sans inscription.

Le **LAPE** accueille les familles **4 matinées par semaine, de 8h30 à 12h00 (hors vacances scolaires)** :

- **Le mardi à Blainville-sur-l'Eau :**

à la Ludothèque Le Repaire des Castors, 1<sup>er</sup> étage au 1 ter, rue du Presbytère.

- **Le mercredi à Gerbéviller :**

à la salle Petite Enfance «Les Loupiots» - Maison des Services, 1<sup>er</sup> étage au 12, rue Maurice Barrès.

- **Le jeudi à Mont-sur-Meurthe :**

dans les locaux du Centre Social « La Renardière » - Familles Rurales au 3, rue de la Meurthe.

- **Le vendredi à Bayon :** dans une salle annexe du Multi Accueil

« Mirabel'ange » au 5, rue des Hauts fossés.



Justine et Jessica seront ravies de vous y accueillir dans la bonne humeur et la convivialité. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter :



3, rue de la Meurthe  
54360 Mont-sur-Meurthe  
justine.vincent@famillesrurales.org

**03.83.74.45.38**

Site : <https://www.famillesrurales.org/mont-sur-meurthe/>



## Sécheresse historique, impact sur la biodiversité de nos cours d'eau.

Cette année, la France a subi une forte période de sécheresse avec **l'été le plus chaud enregistré depuis 2003**. Ces températures proches de 40° ajoutées à un manque de précipitations durant plusieurs semaines, ont perturbé les espaces naturels. **Le niveau des cours d'eau en Meurthe-et-Moselle a baissé de 50% par rapport aux débits de références**. Les petits cours d'eau se sont asséchés et leur biodiversité en a été affectée.



Pour les poissons migrateurs, il est difficile de remonter la rivière. Asséchée par endroit, **la rivière n'offre plus tous les habitats nécessaires à une bonne migration**. Les poissons doivent utiliser plus d'énergie pour franchir les obstacles. L'énergie supplémentaire dépensée ne sera alors pas utilisée pour la reproduction. La baisse du niveau des cours d'eau impacte également **les mammifères et les oiseaux qui voient leur territoire et les ressources alimentaires se réduire**.

Les plantes aquatiques et de nombreux invertébrés comme les libellules, les éphémères ou certains crustacés sont mis à mal par l'augmentation de la **concentration des polluants induite par la baisse des niveaux d'eau**. Ils sont à la base de la chaîne alimentaire, s'ils disparaissent, c'est toute la biodiversité des cours d'eau qui risquent d'être touchée.

**La hausse des températures de l'eau** quant à elle réduit le taux d'oxygène et **ralentit le métabolisme de certains poissons**. Les truites fario ne s'alimentent plus dès que l'eau atteint 20°C. Certains poissons risquent très prochainement de disparaître totalement de nos rivières comme le chabot.

## Des travaux d'aménagement pour accueillir la biodiversité sur les ENS du territoire

2 chantiers ont eu lieu sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la CC3M. Le premier sur le site de l'Entre 2 Eaux à Blainville-sur-l'Eau, avait pour but de **construire deux hibernaculums**. Il s'agit de structures mélangeant des pierres plates, des galets et des branchages servant **d'abris pour les amphibiens et les reptiles (couleuvres, lézards, orvets) présents sur le site**. Une douzaine de personnes accompagnées de 4 bénévoles de l'association Entre-2-Eaux ont contribué au chantier.



Le second chantier jeunes a eu lieu sur **le site du Plain à Damelevières**. Cette année, les adolescents étaient chargés de terminer **l'aménagement des mares du site**, de faire des trous pour planter les poteaux délimitant **le futur sentier** et de **nettoyer le bunker** de béton destiné à accueillir les chauves-souris. Ils étaient accompagnés de quelques adultes en provenance des 4 coins d'Europe (Serbie, Croatie, Danemark, Italie, Hongrie, Espagne, Allemagne ...).

Après l'effort le réconfort, l'après-midi, c'est aux côtés de Yann Chassatte de l'Atelier Vert que nos jeunes ouvriers ont **découvert la nature** autrement, par des **activités manuelles** comme la construction de petits radeaux avec uniquement des matériaux naturels ou la **découverte des plantes**.

## C'est quoi l'assainissement collectif ?

Lorsque votre habitation est située en zone d'assainissement collectif, **votre maison est raccordée au réseau d'assainissement collectif**.

**Les eaux usées** que vous produisez en cuisinant, en vous lavant, en utilisant WC, lave-linge, lave-vaisselle, ... **vont donc rejoindre le réseau public d'assainissement** qui achemine les eaux usées jusqu'à la **station de traitement**.

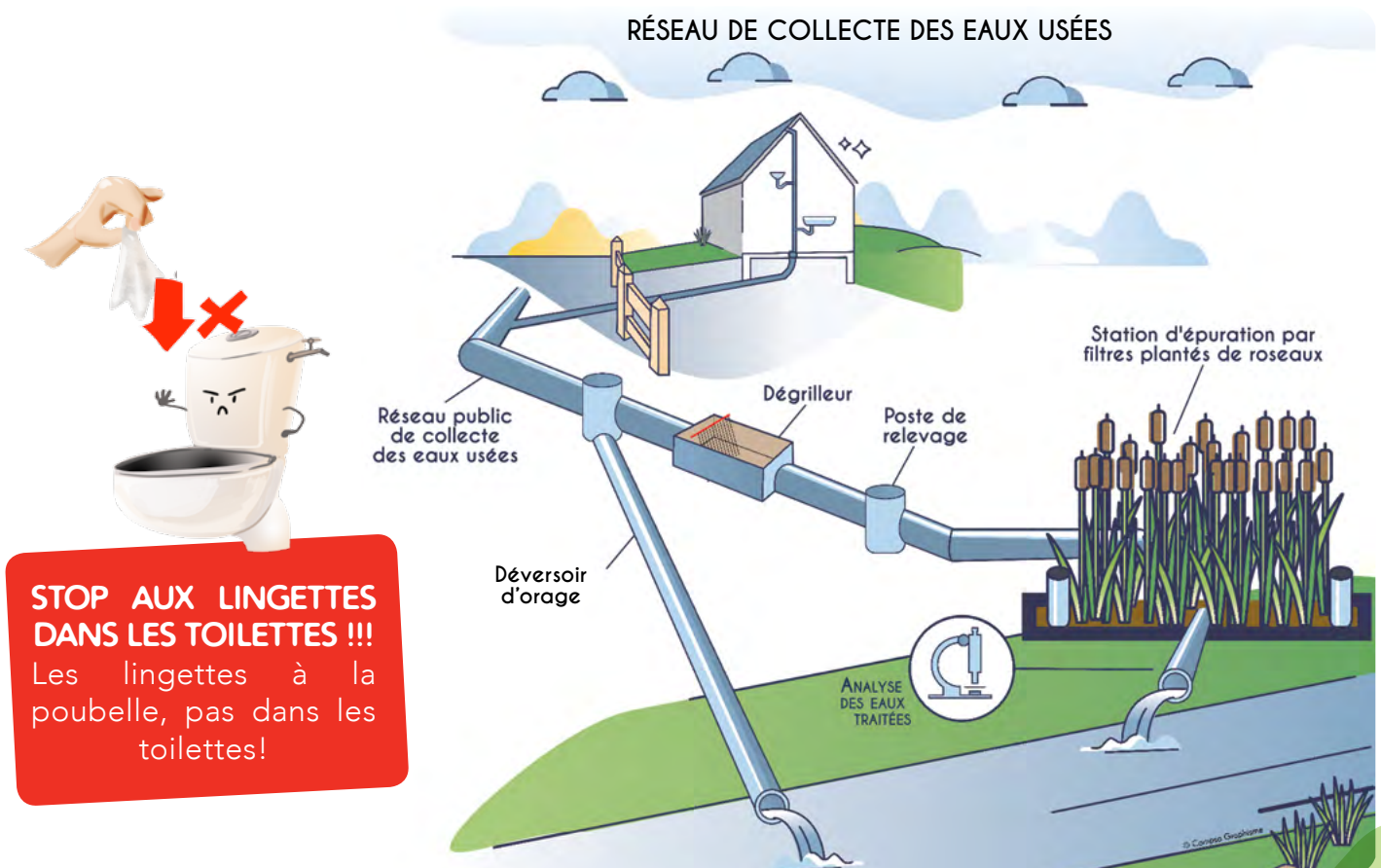
Les eaux traitées vont ensuite **rejoindre le milieu naturel**, en général le cours d'eau le plus proche.

**Le réseau public d'assainissement** comprend les **canalisations de transport des eaux usées** mais également des **ouvrages** qui nécessitent un entretien régulier assuré par les agents des collectivités ou des prestataires de service.

Parmi ces ouvrages, on trouve notamment :

- **Les postes de relevage** pour renvoyer les eaux vers un réseau plus haut. Ces ouvrages comprennent 2 pompes au minimum. Afin de protéger les pompes d'éléments pouvant les détériorer, un panier dégrilleur est intégré à l'ouvrage. Il permet de retenir les éléments solides indésirables dont notamment les lingettes. Le panier doit être vidé manuellement toutes les semaines.

- **Les déversoirs d'orage** pour décharger le trop-plein d'eau directement vers le milieu naturel en cas de pluies abondantes. En effet, la station de traitement des eaux usées est dimensionnée pour recevoir un volume limité d'eau. En cas de fortes pluies, le déversoir d'orage permet donc de réguler le volume d'eau arrivant à la station. Les eaux arrivant directement au cours d'eau sont considérées assez diluées pour ne pas avoir d'impact sur le milieu naturel. C'est aussi malheureusement pourquoi, vous pouvez parfois apercevoir dans nos cours d'eau quelques lingettes malencontreusement jetées par des habitants dans les WC.



**STOP AUX LINGETTES  
DANS LES TOILETTES !!!**

Les lingettes à la poubelle, pas dans les toilettes!

Dans nos villages, la **station de traitement des eaux usées** la plus courante est composée de filtres plantés de **roseaux**. Les filtres sont constitués de diverses couches de sables et graviers dans lesquelles se fixent les bactéries aérobies responsables de l'oxydation de la pollution des eaux usées. Les roseaux, quant à eux, ont un rôle mécanique.

Ils empêchent la formation d'une couche colmatante en surface des filtres et accroissent la surface de fixation des bactéries par leur développement racinaire. Ces stations ont l'avantage d'une bonne intégration paysagère.

Les réseaux et la station de traitement des eaux usées font l'objet d'un suivi régulier d'analyses et de surveillance afin de s'assurer que les performances de traitement sont conformes aux exigences réglementaires.

## L'Assainissement des eaux usées répond à 2 enjeux majeurs :

- **Enjeu de salubrité publique**

Il est nécessaire de collecter et de traiter les eaux usées pour éviter tout contact humain avec des substances dangereuses pour la santé.

- **Enjeu de préservation des milieux aquatiques**

Il est nécessaire de traiter les eaux usées avant rejet dans les milieux aquatiques pour éviter toute pollution.

## L'Assainissement est géré par la CC3M en lien avec :

- **L'Agence de l'Eau Rhin Meuse**, qui accorde des subventions et des avances aux collectivités pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

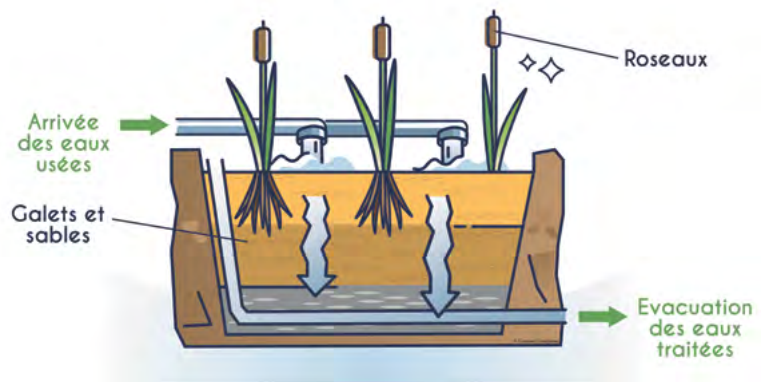
- **La Direction Départementale des Territoires**, qui instruit les dossiers relevant de la nomenclature de la loi sur l'eau et intervient en tant que police de l'eau.

- **Le Département et l'Agence Meurthe et Moselle Développement 54** (MMD54) apporte un soutien technique à la CC3M.

- **La Mission de Recyclage Agricole des Déchets** de la Chambre d'Agriculture qui aide les collectivités dans la gestion des boues issues des stations de traitement des boues.

Le **règlement du Service Public d'Assainissement Collectif** définit les relations entre la CC3M et les abonnés. Il est disponible au siège de la CC3M ou sur le site internet <http://cc3m.fr>.

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES  
DE TYPE «FILTRE PLANTÉ DE ROSEAUX»



## Le Service d'Assainissement de la CC3M assure :

- Le suivi des projets d'assainissement sur le territoire de la CC3M,
- Les contrôles de raccordement au réseau public de collecte,
- L'entretien et le suivi des réseaux de collecte des eaux usées,
- L'entretien et le suivi des stations de traitement des eaux usées,
- La gestion des boues produites.

## Tarifs de Redevance 2022 fixés par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2021 :



Commune	Part Fixe ( Abonnement Annuel )		Part Variable ( prix au m <sup>3</sup> )		
	(€ HT/an)	(€ TTC/an)	Tarif 2022 (€ HT/m <sup>3</sup> )	Taxe Agence de l'Eau «Modernisation des réseaux de collecte» (€HT/m <sup>3</sup> )	Prix total (€ TTC/m <sup>3</sup> )
Barbonville	10,00	11,00	1,91	0,233	2,357
Bayon part communale	29,66	32,63	2,04		
Part délégataire (Tarif 2021)	12,74	14,01	0,657	0,233	3,223
Borville	20,00	22,00	1,00	0,233	1,356
Brémoncourt	20,00	22,00	1,00	0,233	1,356
Charmoix	10,00	11,00	2,21	0,233	2,687
Clayeuses	20,00	22,00	1,00	0,233	1,356
Crévéchamps	10,00	11,00	2,06	0,233	2,522
Domptail-En-L'air	20,00	22,00	1,00	0,233	1,356
Einvaux	50,00	55,00	2,52	0,233	3,028
Essey-La-Côte	20,00	22,00	1,00	0,233	1,356
Froville	20,00	22,00	1,00	0,233	1,356
Gerbéviller	26,00	28,60	2,24	0,233	2,720
Giriviller	50,00	55,00	2,52	0,233	3,028
Haussonville	10,00	11,00	2,21	0,233	2,687
Lorey	20,00	22,00	1,00	0,233	1,356
Loromontzey	20,00	22,00	1,00	0,233	1,356
Méhoncourt	50,00	55,00	2,52	0,233	3,028
Moriviller	20,00	22,00	1,00	0,233	1,356
Remenoville	14,00	15,40	1,19	0,233	1,565
Rozelieures	50,00	55,00	1,91	0,233	2,357
Saint-Boingt	20,00	22,00	1,00	0,233	1,356
Saint-Mard	20,00	22,00	1,00	0,233	1,356
Saint-Rémy-Aux-Bois	42,00	46,20	1,79	0,233	2,225
Velle-Sur-Moselle	30,00	33,00	1,82	0,233	2,258
Vennezey	50,00	55,00	2,15	0,233	2,621
Vigneulles	50,00	55,00	1,82	0,233	2,258
Villacourt	10,00	11,00	2,21	0,233	2,687
Virecourt part communale	29,66	32,63	2,04		
Part délégataire (Tarif 2021)	12,74	14,01	0,657	0,233	3,223

Pour joindre le Service Assainissement : [assainissement@cc3m.fr](mailto:assainissement@cc3m.fr) ou 03 83 71 43 62

Pour les foyers des communes de Blainville-sur-l'Eau, Damelevières, et Mont-sur-Meurthe, le service assainissement est géré par le syndicat Intercommunal de l'Environnement. 03 83 71 16 60

# ORDURES MÉNAGÈRES

## Points d'apport volontaire pour le verre

Le parc composé d'une centaine de points d'apport volontaire pour le verre se dégradait et quelques emplacements nécessitaient une augmentation de leur capacité de collecte avec l'installation de bornes supplémentaires.

Ainsi, **115 bornes ont été commandées dont 11 avec un accès pour les personnes à mobilité réduite.** Ces bornes sont actuellement en cours de déploiement sur le territoire.



### BORNES À VERRE ACCÈS PMR



**BAYON**  
Déchetterie  
Hall des sports

**DAMELEVIÈRES**  
Cimetière  
Route de Dombasle  
Rue du lavoir

**BLAINVILLE-SUR-L'EAU**  
Déchetterie  
Parking de la MFC  
Place du 19 Mars 1962  
Rue de la Justice

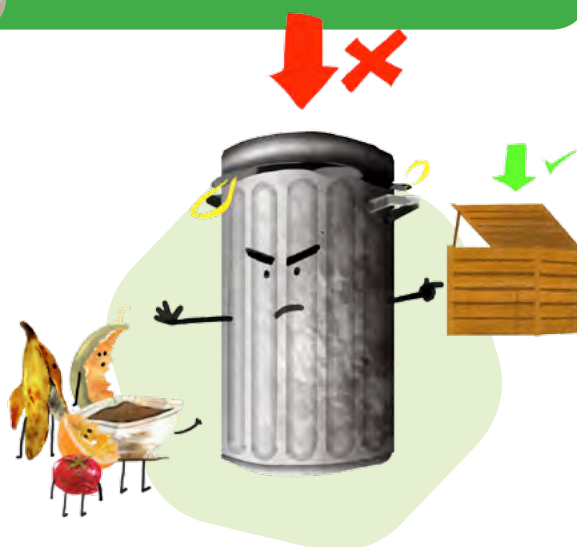
**MONT-SUR-MEURTHE**  
Rue de la gare

**GERBÉVILLER**  
Parking de la gare

## La loi évolue sur les biodéchets !

Les biodéchets sont composés des déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, plats non consommés, etc.) et des déchets verts.

Les biodéchets représentent encore près d'1/3 du contenu de la poubelle résiduelle des Français. Qu'ils soient enfouis ou incinérés, ces déchets favorisent l'émission de gaz à effet de serre. **Aujourd'hui, l'Etat réglemente les modalités de traitement de ces déchets et impose un tri à la source y compris pour les ménages.**



Depuis 2016, les producteurs de plus de 10 t/an de biodéchets et/ou plus de 60 litres/an pour les huiles devaient procéder à leur valorisation dans des filières adaptées. **À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les producteurs de plus de 5 t/an seront également concernés par cette obligation.**

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à **la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage (Loi AGEC)**, la généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici le **1<sup>er</sup> janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets** (collectivités, administrations, ménages, professionnels, ...).



**À ce titre, la Communauté de Communes propose des composteurs de 600 litres en douglas et en acacia (une partie du coût est pris en charge par la collectivité).**

**Une aide est également allouée pour l'achat d'un lombricomposteur afin d'offrir aux foyers n'ayant pas d'espace extérieur, un moyen de réduire le poids de leurs déchets. Modalités complètes auprès de la CC3M ou sur le site Internet.**



Un site pilote de **compostage partagé** a également vu le jour dans une résidence du territoire en lien avec le bailleur.

La CC3M poursuit ses réflexions afin de proposer un service adapté aux usagers du territoire en cohérence avec les nouvelles obligations réglementaires.

Le guide « **compostage et paillage** » de l'ADEME est disponible sur notre site Internet.



## Les déchetteries à l'heure d'hiver

### BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Lundi 13h30 – 16h45  
 Mardi 9h – 12h / 13h30 – 16h45  
 Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 16h45  
 Vendredi 9h – 12h / 13h30 – 16h45  
 Samedi 9h – 12h / 13h30 – 16h45

### BAYON

Lundi 13h30 – 16h30  
 Mercredi 9h – 12h / 13h30 – 16h30  
 Jeudi 9h – 12h / 13h30 – 16h30  
 Vendredi 13h30 – 16h30  
 Samedi 9h – 12h / 13h30 – 16h30

#### Attention :

**Le dernier accès est autorisé  
 10 minutes avant la fermeture.  
 Le samedi, l'accès est réservé  
 aux particuliers et administrations.**

## Nouveau ! Les pinceaux et bacs de peinture se trient en déchetterie !

Dans le cadre du lancement de plusieurs filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et dans une optique de maîtrise des coûts, la CC3M va signer une convention avec EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets d'outillages du peintre.

### Qu'est-ce qu'une REP (filière à Responsabilité Elargie des Producteurs) ?

Ce dispositif repose sur le principe selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. C'est l'application du **principe pollueur – payeur**.

**Les déchets d'outillages du peintre** seront pris en charge en déchetterie, dans un bac dédié (**à déposer sur l'armoire devant le local des déchets dangereux**). Ils ne doivent donc pas être jetés dans votre bac d'ordures ménagères, dans le sac de tri ou dans une autre benne en déchetterie.

## OUTILLAGES DU PEINTRE



OUI	NON
<p><b>ICI</b> Déposez uniquement les outillages du peintre suivants dans le contenant dédié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les pinceaux/brosses à peindre</li> <li>les rouleaux/manchons à peindre</li> <li>les couteaux</li> <li>les bacs plats à peinture et recharges</li> <li>les bacs et camions à peinture, recharges et grilles</li> </ul>	<p><b>Ne pas déposer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les chiffons souillés</li> <li>les pinceaux d'artiste</li> <li>les sacs</li> <li>les seaux et bassines à usage divers</li> <li>les taloches, platoirs, truelles...</li> </ul>

Trouvez toutes les informations sur : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

## Flambée des prix de l'Énergie, pensez à la rénovation énergétique !

Les tarifs des énergies s'envolent, et si vous faisiez des travaux d'amélioration de l'habitat ? **France Rénov'**, le service public de la rénovation de l'habitat, est le point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux. Localement il est porté par la **plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) du Lunévillois**. La plateforme informe, oriente et accompagne les ménages tout au long de leur projet de rénovation.



Les informations et conseils délivrés par **France Rénov'** sont neutres, gratuits et personnalisés, afin de sécuriser le parcours de rénovation (conseils techniques via nos thermiciens), faciliter la mobilisation des aides financières et mieux orienter les ménages vers les professionnels.



En plus des aides existantes (ANAH, Ma Prime Rénov', CEE...), la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (**CC3M**) possède des aides intercommunales. Un dossier pourra être instruit si toutefois vous remplissez les différents critères d'éligibilité.

Pour la CC3M, contactez Mme Florence AGUERRECHE au 03.83.71.43.62 ou par mail : [florence.aguerreche@cc3m.fr](mailto:florence.aguerreche@cc3m.fr)



## NUMÉRIQUE



Retrouvez toutes les sorties et animations autour de chez vous en téléchargeant l'appli mobile



# IntraMuros

Ce projet est soutenu financièrement par



*L'Etat soutient financièrement la communauté de communes dans le cadre du plan France Relance.*



# JEUNESSE ET TERRITOIRE

La Communauté de Communes a renouvelé le Contrat Territorial de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CTJEP) pour 4 ans (2022-2024). Il est établi et signé par le département de Meurthe et Moselle, la CC3M et la fédération des Foyers Ruraux 54.

Le CTJEP appelé «**Jeunesse et Territoire Euron 3M**» est un dispositif qui encourage et soutient les associations, les bénévoles, les jeunes dans la mise en place d'actions en lien avec les acteurs locaux. **Il s'adresse à tous : enfants, jeunes, élus, bénévoles associatifs ....**

Pour mener à bien le contrat d'éducation populaire, **5 objectifs** ont été établis collectivement pour les 4 années :

- 1/ Soutenir les acteurs locaux.
- 2/ Mettre en œuvre un pilotage et un fonctionnement collectifs des projets locaux.
- 3/ Développer la dimension éducative des projets.
- 4/ S'adresser aux enfants et aux jeunes dans une dimension intergénérationnelle.
- 5/ Favoriser l'accessibilité des actions aux familles les plus éloignées de la vie sociale et culturelle. Être à l'écoute et **encourager la prise de responsabilité des jeunes**, être plus fort et cohérent en **créant des rencontres** afin de mieux vivre dans nos villages.

Pour recevoir la newsletter des animations tous les mois,  
inscrivez-vous par mail sur [infodesassociations@gmail.com](mailto:infodesassociations@gmail.com)



## Jeunesse et territoire c'est quoi ?

C'est un collectif de bénévoles, élus, habitants, qui mettent en œuvre des actions autour de la jeunesse. Jeunesse et Territoire permet de tisser et renforcer les liens indispensables dans nos communes rurales. Voici quelques actions :

- Accueils de loisirs pendant les vacances d'été !
  - Stages de découvertes et chantiers jeunes pendant les vacances d'automne, d'hiver et de printemps !
- Sorties patinoire, basket et bien d'autres !
  - Spectacles, événements, projets...



Grand Est



Jeunesse  
& Territoire  
Euron 3M

Pour recevoir la newsletter tous les mois  
et / ou diffuser vos manifestations  
inscrivez-vous par mail :  
[infodesassociations@gmail.com](mailto:infodesassociations@gmail.com)

Retrouvez toutes les informations sur  
Facebook : JT Euron3M  
Site internet :  
[jeunesseetterritoireuron3m.jimdo.com](http://jeunesseetterritoireuron3m.jimdo.com)



## Fête de la Grande Brasse, le retour !

Tous les ans la CC3M a à cœur de proposer **une grande animation pour les familles**. Après le succès de Déclic Nature en mai 2022, voici le retour de la grande brasse.

La 1<sup>ère</sup> édition en 2019 à Mont-sur-Meurthe a rencontré un franc succès, tant au niveau **des bénévoles organisateurs**, que des visiteurs. C'est donc tout naturellement qu'une 2<sup>ème</sup> édition s'est imposée pour 2023.



La **CC3M et jeunesse et territoire** se mobilisent ensemble pour organiser une grande fête fédératrice pensée par et pour les habitants du territoire. Des festivités sur le thème de l'air vous attendent : découverte du territoire, défis sportifs, spectacles, concert, jeux...

Cette animation est le **résultat d'un travail collectif** entre élus et bénévoles issus des 4 coins du territoire. Tout est encore à créer, n'hésitez pas à nous rejoindre ! En contactant Sonia BERNARD au 03.83.72.80.56 ou [sonia.bernard@foyersruraux54.org](mailto:sonia.bernard@foyersruraux54.org).

**Notez dans vos agendas le week-end du 8 et 9 Juillet 2023 à Méhoncourt.**

**Jeunesse et Territoire**  
**Euron 3M**

**Des villages qui bougent  
pour la jeunesse !**

**Animatrice de territoire : Sonia**  
**8, rue Principale - 54290 Frouille**  
**03 83 72 80 56 - 06 98 51 23 98**  
**[sonia.bernard@foyersruraux54.org](mailto:sonia.bernard@foyersruraux54.org)**